



# Bienvenue aux nouveaux arrivants

La commune est heureuse de vous accueillir.

Nous vous conseillons d'avertir la mairie de votre ancien domicile et de vous présenter à la mairie d'Ayguesvives muni de votre livret de famille ou d'une pièce d'identité.

Un recueil d'informations diverses sur la commune vous sera remis à cette occasion.

A bientôt !

Démarches administratives à prévoir :

- \* **Inscription sur les listes électorales**

Se présenter à la mairie, muni d'une pièce d'identité avec photo, d'un justificatif de domicile, et le cas échéant, de votre ancienne carte d'électeur.

- \* **Enseignement**

Procéder dès que possible à l'inscription des enfants. Contacter les directrices de l'école ou les services administratifs du Collège.

- \* **Changement d'adresse**

- Carte grise : dans les 15 jours qui suivent le déménagement. Démarche à accomplir à la mairie ou bien, directement à la préfecture

[Retour](#)